

L'AVEINIR

JOURNAL RÉPUBLICAIN, PUBLIÉ DANS LES INTÉRÊTS POPULAIRES.

Publié par J. L. Lafontaine, propriétaire.

"LE TRAVAIL TRIOMPHE DE TOUT."

Rédigé par un Comité de Collaborateurs.

LITTÉRATURE

COMMENT FINISSENT LES POÈTES.

(Suite.)

Parmi tous ces petits triomphes journaliers, mon ami eut sa journée d'Austerlitz. Il avait fait sur Napoléon, son héros, une ode qui était une réminiscence de tout ce qu'ont chanté sur le grand empereur Manzoni, Byron, Delavigne, Hugo, Lamartine et Barthélemy, le tout revu, corrigé et très-peu augmenté, mais revêtu de flamboyantes images, de radieuses métaphores, d'antithèses scintillantes, d'apostrophes généreuses et d'exclamations éplorées. Les strophes à la perle Albion surtout étaient touchées avec une vigueur de patriotisme qui enleva les suffrages de tous les Chauvins; et qu'on ne s'y trompe pas, tout le monde est Chauvin au séminaire. Il y avait encore une comparaison, aussi longue que neuve, du héros à Sainte-Hélène avec Prométhée cloué sur son roc sauvage. Un tonnerre d'applaudissements accueillit cette pièce, qu'on le força, après la classe, de relire en présence de tout le séminaire. Jamais on ne vit succès plus colossal; ce fut une véritable révolution; la troisième dont il faisait l'orgueil, le porta en triomphe, et tous ses condisciples proclamèrent d'une seule voix son ode supérieure à celle de Lamartine; le professeur lui-même n'était pas éloigné de dire la même chose, mais n'osait, par fausse honte. Comme le jeune poète était naturellement modeste, il fit semblant de n'en rien croire; seulement, en écrivant chez lui le lendemain, pour demander des bas noirs dont il n'avait pas besoin, il ajouta en post-scriptum: "J'oubliais de vous dire que je viens de faire sur Napoléon une pièce de deux cent cinquante vers, qu'on m'a forcée de lire en public, au milieu d'un enthousiasme difficile à décrire, et que, d'un consentement unanime, mes camarades et mon professeur, sans doute par excès de bienveillance, mettent au-dessus de la fameuse ode de Lamartine." — Sa mère montra ce post-scriptum à M. le maire et à son adjoint, à M. le curé, à M. l'instituteur, au brigadier de gendarmerie, au capitaine en retraite, et à toutes les capacités de l'endroit. Quelques jours après, le bruit courut parmi tous les habitants de Boulinville qu'il avait été décidé par des personnes très-compétentes que le jeune Grandjean était un poète supérieur à Lamartine. Le maire, M. Cotin, à qui son fils Alexandre avait bien des fois parlé, en termes enthousiastes, du talent poétique de son ami, y fit une allusion flatteuse dans la péroraison de son discours pour la distribution des prix; on en causa au conseil municipal, et on délibéra même d'en écrire au journal de la sous-préfecture.

Cependant l'apothéose de mon ami Grandjean au séminaire de C. n'était pas sans quelques protestations passagères. On le regardait avec admiration, il est vrai, mais c'était une admiration mêlée de je ne sais quelle terreur instinctive. Il avait son bataillon de séides, parmi lesquels brillaient au premier rang les jeunes Cotin et Dutour; mais les sages murmuraient les mots de pompes de Saloni, et prédisaient, en branlant la tête, qu'il ne serait jamais prêtre. Vous disiez vrai, ô sages! — Bien plus, quelques-uns de ses courtisans eux-mêmes, intérieurement jaloux, dans leurs accès de mauvaise humeur lui jetaient à la face, comme un gros mot auquel il n'avait rien à répondre, le sobriquet de poète! Mais ces besoins de révolte se faisaient rarement sentir. En somme, il était heureux, comme presque jamais artiste ne le fut: il trônait dans sa gloire sereine, comme Arioste, comme Voltaire, comme Goethe.

Il allait donc ainsi, enfantant chaque jour sonnets sur élégies et odes sur ballades. Les poésies religieuses dominaient: c'était à la fois une conséquence de son éducation, un besoin de son cœur, et un instinct de son talent. Aux offices, célébrés avec beaucoup d'éclat, les chants sacrés, les parfums de l'encens, les harmonies

de l'orgue l'enivraient d'une extase pieuse qui débordait en hymnes confus, remplis de rêveries, d'apparitions mystérieuses, de figures voilées entrevues dans des nuages odorants. Au sortir de la chapelle, pendant les récréations, il allait quelquefois s'enfermer dans une salle immense et sombre, où personne n'entra: il s'y promenait à grands pas, gesticulant pour aider la composition. Un soir, le professeur de rhétorique, entendant des sons inarticulés sortir de cette salle, entra brusquement et cria: Qui va là? Il ne vit, à la pâle clarté de la lune qui regardait à travers les vitraux, qu'une ombre qui se sauvait, sans mot dire: il s'élança à sa poursuite, mais l'ombre se perdit dans les rangs des élèves, et le professeur s'éloigna en murmurant: Quel est donc ce mystère? — Je n'ose dire où l'insatiable jeune homme, ainsi chassé de sa première position, se réfugia pour achever ses vers. C'était une pièce qu'il devait envoyer le lendemain à un poète catholique de province, dont il venait de lire les œuvres: il en était au mouvement final, et il ne voulait l'abandonner à aucun prix, de peur de laisser refroidir son inspiration, alors dans toute sa verdeur et toute sa chaleur.

A mesure qu'il avançait en âge, Grandjean avait peu à peu contracté la déplorable habitude de passer ainsi ses récréations entières à rimer. Parfois il se cachait en un coin isolé, pour s'abandonner corps et âme à la Muse; souvent il se joignait à quelques condisciples, et, sans prendre aucune part à la conversation, se promenant machinalement avec eux, poursuivait en lui-même son rêve commençant. Quelquefois même, pour s'égarer, ses compagnons se déplaçaient sans qu'il s'en aperçût: il continuait à tourner seul dans le vide, ou se trouvait avec d'autres sur la ligne suivante. Alors les éclats de rire l'éveillaient en sursaut: "O poète! s'écriaient les séminaristes, avec un accent d'indigne ironie. — Laissez donc, disaient les sceptiques, il le fait exprès." C'était l'injure à laquelle mon ami Grandjean se montrait le plus sensible.

Pendant la plupart des repas, son occupation favorite consistait à fabriquer, d'un air concentré, une multitude de boulettes de pain, qu'il accumulait soigneusement dans son potage ou ses haricots. Il paraît que cela l'aiderait à trouver la rime: l'esprit humain est rempli de bizarreries!

Que faisait-il pendant tout ce temps? Une tragédie, je l'avoue à sa honte. La tragédie de rhétorique est devenue un des plus déplorables lieux communs des petits journaux, et je confesse que mon ami Grandjean eût dû soigneusement éviter cette banalité de mauvais goût. Mais comme il était alors dans toute la ferveur naïve de ses premières illusions, et qu'il n'avait pas lu les petits journaux, il donna dans le panneau commun avec une adorable candeur, à laquelle il mit le comble en faisant choix du sujet de *Frédéric*. Je dois néanmoins lui rendre ce témoignage, qu'il ne dépassa point le premier acte, malgré les encouragements de ses condisciples et de ses professeurs, frappés des morceaux de force qu'il y avait semés, et l'exécution brillante du songe de Chilpéric. Inconstant comme dix poètes, après avoir jeté son premier feu il se refroidissait bien vite pour le sujet qu'il avait le plus séduit.

Un beau jour la lumineuse inspiration lui était venue d'exploiter les célébrités littéraires, afin de se faire une collection d'autographes, et d'escompter sa gloire future par les louanges de quelques petits grands hommes. Il voulut commencer par le poète catholique dont j'ai parlé tout à l'heure: il signa sa lettre et en arrondit les périodes avec amour, comme s'il se fut agi d'un sonnet, puis il attendit avec crainte et anxiété, mais non sans quelque espérance, car il l'avait comparé dans sa pièce à Job et à Jérémie. Au bout d'une douzaine de jours, on lui remit une lettre qui coûtait 0,90 de port; il bondit et trépana de joie comme un fou en jetant les yeux sur la signature, en devora le contenu, la relut trois fois de suite, l'apprit par cœur, la porta sur son sein, et en montra confidentiellement les phrases les plus louangeuses à ses intimes, à Cotin et à

Dutour, qui le regardèrent comme un mortel favorisé entre tous.

Dès lors sa renommée atteignit à des proportions gigantesques, et il ne resta plus douteux pour personne qu'il ne fût un très-grand poète. Parfois ceux qu'il n'avait pas mis dans la confidence l'abordaient en lui demandant: "Est-ce vrai que vous êtes en correspondance avec l'auteur des *Parfums de l'encens*?" — "Peut-être bien," répondait-il, en souriant d'un air fat et mystérieux.

Ce premier succès l'encouragea à continuer sa petite industrie. Pendant trois mois il ne fut plus occupé qu'à mettre sous enveloppe et à expédier par la poste tous les soupirs de son cœur à quelques célébrités modestes, à quelques illustrations claires de lune, avec une lettre d'envoi si humble, si respectueuse, si admirative, qu'elle eût touché des cœurs de roche, et qu'il n'y avait pas moyen, pour peu qu'on eût d'entrailles, de se dispenser d'y répondre. Plusieurs échouèrent pourtant, mais il se consola de ses défaites par ses victoires, et puis en se disant que tous ces grands hommes sont si occupés, si distraits, si orgueilleux! Ce fut surtout aux dames qu'il s'adressa, par je ne sais quel instinct de jeune poète et poète élégiaque, peut-être aussi parce qu'il les jugeait plus indulgentes et plus faciles à séduire par une flatterie délicate. Quelques-unes durent être fort étonnées sans doute de recevoir une lettre d'admiration de la part d'un séminariste; c'était là un genre de suffrage que ces dames n'avaient ni brigué ni prévu. Mais quel! le pauvre garçon n'avait lu de leurs œuvres que deux ou trois pièces tout à fait anodines et inoffensives, insérées dans les *Mélodies poétiques de la jeunesse*, et c'était sur cet échantillon qu'il les louait d'avoir conservé toujours pure la robe immaculée de leur muse. Il mettait évidemment tant d'ingénuité dans des éloges qui, de la part d'un autre, auraient pu sembler des plus ironiques, qu'il était impossible de s'en fâcher, et que, pour la rareté du fait, elle ne manquait pas de répondre sur le même ton à cet étrange admirateur.

Voici à peu près, sans quelques variantes, comme toutes ces dédicences étaient conçues. Nous en donnons le modèle, à l'usage des poètes novices, croyant faire en cela une œuvre utile et méritoire.

MADAME,
J'ai bien longtemps hésité à vous envoyer ces pauvres vers, premier legs d'un jeune muse, sachant bien que nul plus que vous n'a le droit de se montrer sévère. Heureusement pour moi, Madame, c'est un droit dont vous m'userez point, car j'ai déjà éprouvé que les gloires les plus hautes sont aussi les plus accessibles et que les noms les plus illustres sont les plus indulgents. Voilà ce qui me fait espérer que vous accueillerez ces essais dont je sens toute la faiblesse, avec une bienveillance dont ils ont besoin.

A qui du reste pouvais-je mieux dédier ces vers qu'à vous, Madame, dont ils sont un écho bien affaibli, mais fidèle; à vous dont les œuvres ont été pour moi la première comme la plus charmante révélation de la poésie; à vous enfin dont la muse, toute gracieuse et coquette à la fois, etc., etc? (Ici diverses variations sur le même thème.—Et pour finir):

Donc, Madame, j'ose croire que vous ne refuserez pas d'agréer l'hommage de ces vers que j'enseigne voulu rendre plus dignes de celle à qui je les dédie et qui me les a inspirés. Une autre fois, si votre bienveillant appui ne me fait pas défaut, je réussirai mieux sans doute. Je serais trop heureux si vous ne rejetiez pas ce modeste envoi; je serais trop heureux sur tout si vous daigniez répondre par quelques mots de conseil et d'encouragement à celui qui se dit, avec le plus profond respect,

Madame, votre très-sincère et très-vif admirateur.

Le moyen de résister à une lettre pareille! En somme, cela n'était pas trop mal tourné, car, par une coquetterie dont il ne se rendait pas compte, c'était en écrivant aux dames qu'il prenait sa plume la plus fine et produisait ses phrases les

plus délicates. Ce qui le fascinait, c'était de signer: François Grandjean, ces lettres charmantes, et ces vers si fins, si roses et si mignons.

En retour de ses hyperboles, on lui brûlait un petit grain d'encens, qu'il lui-mêmes avec extase et volupté. Il avait rangé dans une belle boîte, qu'il eût voulu faire d'un cèdre incorruptible, comme l'arche d'alliance, toutes ces lettres qui étaient à ses yeux autant de certificats de génie et de passe-ports pour l'immortalité. Il y en avait de l'auteur des *Cris de Pâme*, de Mme Athènes Godard; de celle des *Folles brises*, de celle des *Larmes du cœur* et des *Souvenirs du poète*, etc.; de M. Barnabé Charbonneau, l'un des principaux rédacteurs du *Journal des demoiselles*; de M. Athanase Roland, maître es-jeux floraux; de M. Socrate Chauvelot, qui avait en son beau temps sous le premier empire, puisqu'il avait même failli être de l'Académie en 1812 ou 13, — et qui aimait à encourager dans les jeunes gens le goût des saines traditions littéraires menacées par les barbares; de M. Jehan Rossignol (d'Epinal, Vosges), auteur d'une tragédie en cinq actes et en vers, d'une traduction des *Eglogues* de Virgile, également en vers, — du *Chasseur de Chamois*, poème descriptif, et de poésies morales à l'usage de la jeunesse, etc. Grandjean avait même failli enrichir sa collection d'un autographe plus précieux encore: voici comment. Son enfance avait été nourrie des œuvres de Guiraud; c'était un des rares volumes de vers qu'il eût pu emporter au séminaire de C. Son *Petit Savoyard*, était pour lui un des chefs-d'œuvre de la langue française, et sa tragédie des *Machabés* le faisait tressaillir d'enthousiasme, comme le lion de Juda. Un jour donc, animé d'une noble audace, il détacha de son volume inédit une vision apocalyptique, page colorée et flamboyante, et n'ayant pu trouver dans l'*Annuaire du commerce* l'adresse de son poète, il l'expédia avec cette suscription ingénieuse:

A MONSIEUR
MONSIEUR GUIRAUD, ACTEUR DU PETIT SAVOYARD,

SEINE.

Il avait pensé, avec raison, qu'il n'aurait pas à la poste un seul exemplaire assez étranger à toute notion littéraire pour ignorer le gîte de l'immortel auteur de ce poème, et que le facteur lui-même serait guidé par ce nom radieux, comme les Israélites dans le désert par la colonne de feu. Quelques jours après, il recevait un billet contenant ces simples paroles:

"Monsieur,
"Je regret de vous annoncer que M. Guiraud, auteur du *Petit Savoyard*, ne peut avoir le plaisir de répondre lui-même à votre lettre et à vos charmants vers, car nous avons eu le malheur de le perdre il y a deux ans."

"Veuillez croire, Monsieur, à tout mon regret, et agréer l'expression de mes sentiments respectueux."

Ce billet était signé d'un parent ou d'un ami du défunt, qui, malheureusement, portait un nom inconnu et n'était pas membre de la moindre académie. Ce fut un cruel désappointement pour mon pauvre ami. Néanmoins, le premier moment de désespoir passé, considérant qu'après tout cette lettre venait de la famille et qu'on y traitait ses vers de charmants, il prit son parti en brave, et la fit entrer dans son musée d'autographes.

Quand il retourna en vacances, cette précieuse collection fut pour lui un sujet de nouveaux triomphes; et son aîné, dans un mouvement d'enthousiasme dont, je dois le dire, il fut assez honteux depuis, — abjurant sa dignité, comme Esau, — mais avec plus de désintéressement, lui fit cadeau de la *Divine Épopée* de Soumet, après avoir tracé sur la première page cette inscription, que l'année suivante il voulut vainement effacer: A Fr. Grandjean, — hommage de profonde admiration, de son frère, Paul Grandjean.

C'est lui-même qui, dans ses heures d'épanouissement, m'a raconté vingt fois toutes ces circonstances de sa vie, les unes avec complaisance, tout en feignant d'en plaisanter

pour mettre son amour propre plus à l'aise; les autres, en riant de lui-même sans vergogne, car il y avait des moments où il fallait qu'il se moquât de lui comme des autres.

Il allait donc ainsi, s'affermissant de plus en plus dans la conviction qu'il était poète, et méditant ses destinées futures. Et comment ces omissions continues ne lui eussent-elles pas donné le vertige? Presque tous les soirs, pendant les vacances, il lisait quelques-unes de ses pièces, les plus tendres et les plus rêveuses, à sa mère qui pleurait d'émotion, enchanée par la vague harmonie des vers, et qui, pleine d'une admiration aveugle pour ce poète qu'elle avait mis au monde, s'abandonnait à ses impressions naïves, avec la foi du charbonnier. Mais la pauvre femme s'effrayait de l'avenir: elle avait lu l'histoire de Gilbert et entendu raconter celle d'Elisa Mercœur: depuis lors elle s'était enquis secrètement près des doctes, et ses frayeurs avaient redoublé quand elle entendit cette longue liste des noms du martyrologe littéraire. Ces deux mots: Poésie et Hôpital, se confondaient désormais dans son imagination; c'était là pour elle un sujet inépuisable de réflexions muettes, d'anxiétés terribles et de douces représentations, auxquelles Grandjean répondait par un sourire et un baiser.

Cependant l'âge venait, et l'enquête activité qui l'aurait vu la gloire et le bruit, quoiqu'il en eût peur, croissait avec les ans. Il songeait à Paris, cette patrie de ses rêves, et se croyait étouffé dans l'air bœuf de son département. Arrivé au seuil des études théologiques, il s'arrêta un moment pour mesurer ses forces, et se sentant trop faible, rebuté d'ailleurs de l'aride subtilité des controverses, il rebroussa vers le monde qu'il avait abandonné. Anecdote Dutour, l'un de ses séides était déjà retourné, depuis un an, dans sa famille, et il lui écrivait de Paris des lettres tentatives, et toutes palpitantes de l'enivrement des premières révélations du monde. Deux mois après le départ de Grandjean, son autre séide, Alexandre Cotin, prit aussi sa volée, et s'en fut rejoindre à Boulinville, en attendant qu'il le suivît à Paris, ce soleil dont il s'était constitué le satellite en titre.

Quinze jours après avoir quitté le séminaire, mon ami, qui n'était franc qu'en prose pour ignorer le gîte de l'immortel auteur de ce poème, et que le facteur lui-même serait guidé par ce nom radieux, comme les Israélites dans le désert par la colonne de feu. Quelques jours après, il recevait un billet contenant ces simples paroles:

"Monsieur,
"Je regret de vous annoncer que M. Guiraud, auteur du *Petit Savoyard*, ne peut avoir le plaisir de répondre lui-même à votre lettre et à vos charmants vers, car nous avons eu le malheur de le perdre il y a deux ans."

"Veuillez croire, Monsieur, à tout mon regret, et agréer l'expression de mes sentiments respectueux."

Ce billet était signé d'un parent ou d'un ami du défunt, qui, malheureusement, portait un nom inconnu et n'était pas membre de la moindre académie. Ce fut un cruel désappointement pour mon pauvre ami. Néanmoins, le premier moment de désespoir passé, considérant qu'après tout cette lettre venait de la famille et qu'on y traitait ses vers de charmants, il prit son parti en brave, et la fit entrer dans son musée d'autographes.

Quand il retourna en vacances, cette précieuse collection fut pour lui un sujet de nouveaux triomphes; et son aîné, dans un mouvement d'enthousiasme dont, je dois le dire, il fut assez honteux depuis, — abjurant sa dignité, comme Esau, — mais avec plus de désintéressement, lui fit cadeau de la *Divine Épopée* de Soumet, après avoir tracé sur la première page cette inscription, que l'année suivante il voulut vainement effacer: A Fr. Grandjean, — hommage de profonde admiration, de son frère, Paul Grandjean.

C'est lui-même qui, dans ses heures d'épanouissement, m'a raconté vingt fois toutes ces circonstances de sa vie, les unes avec complaisance, tout en feignant d'en plaisanter

et manquant sans doute de copie ce jour-là, les avait insérés l'un et l'autre. Il m'a dit depuis que, dans la joie de son cœur, il avait aussitôt adressé son élégie la plus irréprochable, en en promettant beaucoup d'autres, au *Magasin*, qui ne l'inséra pas. Ce manque d'égards, tout à fait inconvenant, l'étonna fort, et il a toujours conservé l'arrière-pensée que la lettre s'était perdue en route ou dans les cartons du journal.

Malheureusement ces travaux estimables ne lui avaient pas amené la gloire, sinon une gloire modeste et domestique, qui ne dépassait guère le cercle du foyer. Le public n'était pas dans la confidence, car il avait apposé à ses lettres des initiales de fantaisie; quand à la charade, il l'avait signée: le Sphinx, pour mieux piquer au jeu l'amour-propre des *Édipes* de la famille!

Je dois faire à ce propos une remarque que j'aurais occasion de vérifier par la suite: c'est que mon ami avait peur de la célébrité, qu'il ambitionnait pourtant, et qu'il craignait le bruit tout en cherchant l'éclat. Il était comme ces braves bourgeois qui, pour la première fois de leur vie, ont oublié l'heure légale de la retraite dans les délices d'un piquet acharné, et qui, tout honteux d'arriver à leur porte passe minute, — comme des coureurs, — sonnent le plus doucement possible, éprouvant tout à la fois le désir et la crainte d'éveiller le portier, cet Argus savantique et grondeur; si seulement il pouvait leur tirer le cordon tout en restant endormi! Voilà l'image fidèle de mon ami Grandjean. Il voulait entrer dans la publicité, et il avait peur d'éveiller la dangereuse attention du public; il criait: Regardez-moi! et il se cachait en même temps sous les saules: il était comme une femme chaste dont la pudeur combat les desirs. Aussi ne pouvait-il se résoudre à signer un article de son nom, bien qu'il s'impâtât de n'être pas dénommé sous le masque. C'est un contraste de plus dans ce caractère tout rempli de contrastes.

Pendant la première année de son séjour à Paris, tant qu'il ne vit pas sa dernière espérance s'envoler avec son dernier écu, il vogue dans une sphère idéale d'enchantements, tout entier à l'ivresse des premières amours. Il méditait un volume beurre-frais: *Chants et Soupirs*, dont il avait déjà fait la préface, sur un ton assez grave, et le *Mot au lecteur*, écrit, suivant l'usage, en un style fort cavalier, où il traitait du haut en bas, avec une adorable impertinence et une fatuité charmante, cette débonnaire majesté du public. Les *Chants et Soupirs* devaient être précédés, en outre, d'un portrait en pied dans une attitude longuement méditée, avec une signature autographe, et des lettres de tous les illustres. Par un trait de caractère qui eût été plaisant s'il n'avait été d'une naïveté sublime, se voyant trop pauvre pour faire imprimer le volume entier, il prit le parti de se borner provisoirement à la couverture, sous laquelle il réunirait le manuscrit de son ouvrage. Il l'avait placé à l'endroit le plus apparent de sa bibliothèque, entre Lamartine et Jehan Rossignol, et passait souvent de longues heures dans la contemplation stérile de cette feuille d'un jaune splendide, prenant plaisir à se bercer d'ardentes chimères, et arrivant parfois à se figurer, par un prodige d'imagination, que c'était la dixième édition de ses poésies complètes qu'il tenait à la main. Alors il fermait précipitamment les yeux, appuyait son front sur la couverture, et s'abandonnant à son rêve, il relisait intérieurement tout le volume, en belles lettres moulées, depuis le titre jusqu'à la table.

A continuer.

Police Correctionnelle.

THEATRE ITALIEN. — RÉVOCATION DU DIRECTEUR. — M. RONCONI CONTRE LE MINISTRE DE L'INTÉRIEUR. — M. Ronconi avait été autorisé à exercer les fonctions de directeur du Théâtre-Italien jusqu'au 12 octobre 1855, par deux arrêtés ministériels en date des 22 août 1849 et 1er juin 1850. Le 27 septembre de cette dernière année le ministre de l'Intérieur prenait un nouvel arrêté ainsi conçu:

efforts, le sieur Ronconi se trouve notoirement, et par des circonstances indépendantes de sa volonté, dans une situation financière qui ne permet pas d'espérer une exploitation qui soit en rapport avec la subvention accordée par l'Etat à ce théâtre; qu'il y a urgence, dès lors, aussi bien dans l'intérêt de l'art que dans l'intérêt public, de prendre les mesures nécessaires pour assurer l'ouverture de ce théâtre au commencement de la saison prochaine.

Arrêté : Les arrêtés ministériels des 22 août 1849 et 1er juin 1850 sont annulés. Le sieur Ronconi cessera ses fonctions de directeur du Théâtre-Italien, à partir de ce jour.

M. Ronconi et M. Ber, se disant son associé, ont formé un pourvoi contre cette décision.

M. Lumley, directeur actuel du Théâtre-Italien, a présenté une requête en intervention et conclu au rejet du pourvoi.

Le Conseil, après avoir entendu le rapport fait par M. Gomel, maître des requêtes; les plaidoiries de M. Lanvin, pour M. Ronconi et Ber, et de M. Bonviel, pour M. Lumley, a statué en ces termes, sur les conclusions de M. Dumas, rapporteur du gouvernement :

« Louis-Napoléon, etc. »
« En ce qui touche l'intervention du sieur Lumley :

« Considérant que le sieur Lumley est sans qualité pour intervenir dans l'instance engagée par le sieur Ronconi ;

« En ce qui touche le sieur Ber :

« Considérant que le sieur Ber ne justifie d'aucune qualité, d'aucun intérêt pour se pourvoir contre la décision du 27 septembre 1850, qui ne contient aucune disposition le concernant ;

« En ce qui touche le sieur Ronconi :

« Sur les conclusions prises dans la requête sommaire ci-dessus visée et tendant à l'annulation de la décision qui a révoqué le sieur Ronconi de ses fonctions de directeur du Théâtre-Italien.

« Considérant que le sieur Ronconi ayant formellement déclaré, dans ses mémoires amplifiés et en réplique, que cette annulation est devenue sans intérêt pour lui, et ayant déclaré y renoncer, il n'y a lieu de statuer sur ses conclusions ;

« Sur les conclusions afin d'indemnités :

« Considérant que le sieur Ronconi ne produit et qu'il n'applique aucune décision ayant statué sur une demande à cette fin ;

« Considérant que cette demande ne peut être présentée directement au Conseil d'Etat ;

« Art. 1er. L'intervention du sieur Lumley n'est pas admise.

« Art. 2. Il est donné acte au sieur Ronconi du retrait du mémoire par lui déposé au secrétariat du contentieux le 31 octobre 1850.

« Art. 3. Les requêtes des sieurs Ronconi et Ber sont rejetées. »

L'AVENIR

MONTREAL, 25 JANVIER 1856.

La Prochaine Session.

« On vient d'appeler les représentants du peuple à se réunir à Toronto, le 15 de février prochain.

Que se fera-t-il dans cette seconde session du présent parlement ?

Dieu et les ministres toriques qui nous gouvernent le savent.

Quant à nous, comme le plus grand nombre des représentants, comme la presque totalité des habitants du pays, nous l'ignorons.

Sous le régime colonial, gouvernés par l'influence directe de la métropole et dans son intérêt plutôt que dans celui des habitants canadiens, tout se prépare, s'élabore derrière le grand rideau qui nous sépare de l'Angleterre. La plus grande partie de ceux qui sont chargés de veiller à nos intérêts, ceux que nous choisissons pour nous représenter en chambre, ignorent jusqu'à la dernière heure les projets du gouvernement.

Tout n'est que mystère, ténacité même pour les porte-cotons ministériels.

Les projets de lois les plus importantes sont soumis aux représentants quand il n'est plus temps pour eux de consulter leurs constituants ; quand par l'intrigue et la corruption on s'est assuré d'une majorité dans la chambre d'assemblée, et alors plus de frein ! Dans une nuit, on changera la base de la propriété, on créera des entreprises folles, extravagantes et ruineuses, on éduquera le pays pour des millions de piastres et l'on arrachera au peuple, s'il est possible, le peu de liberté dont il jouit. Témoin le fameux bill de milice, les quais du bas du fleuve, le siège du gouvernement et autres peccadilles de la sorte.

Suivez les procédés parlementaires et vous verrez le doigt de Downing Street dirigeant la main d'un gouverneur étranger qui pousse, prépare, étend et pétrir les consciences de nos ministres qui ne sont ministres qu'à la condition de gouverner dans l'intérêt de l'Angleterre, que cela s'accorde avec les notes ou non.

Eh pourquoi serions-nous colons si ce n'était pour payer tribut à ce que l'on appelle la mère-patrie ?

Si nos ministres osaient gouverner autrement que sous les dictées d'outre-mer, le gouverneur a toujours l'instruction de les destituer, sans exception MM. Cauchon, Taché, Cartier, pas même le bonasse M. Lemieux de Québec, et de leur faire perdre leur salaire de \$5000 par année outre les épices.

Que voulez-vous donc, nous dit-on ? Vous gouvernez vous-mêmes avec votre chambre élective, votre parlement !

Oui, quand nous avons le soin de nous circonscrire nos procédés dans les limites étroites posées par la métropole, ou en d'autres termes, quand nous avons le soin de ne faire que juste ce que l'Angleterre veut que nous fassions. Nous avons le droit de nous gouverner dans l'intérêt de l'Angleterre et non dans le nôtre. Chaque fois que notre intérêt vient en contact avec le sien, il faut que la nôtre cède ; et combien de fois n'avons nous pas eu à souffrir de cet état de chose ?

Dans l'assemblée législative on fera bien semblant d'écouter quelques plaintes raisonnables, on prêterait bien une oreille complaisante à quelques amendements utiles ; mais vienne la votation, tout sera changé, on fera sourde oreille, les ouvertures n'auront été faites que pour mieux tromper, et le bill tout entier, tout brut, tout grossier sera adopté, car il en aura été ainsi décidé avant sa soumission aux représentants. Témoin, la loi municipale actuelle que quelques privilèges seuls peuvent comprendre, faveur dont ne jouit même pas son auteur.

Nous nous gouvernons nous-mêmes ! Mais voyez donc quelle force inerte il faut combattre dans le patronage du gouvernement, cette muraille énorme qui s'oppose continuellement au progrès dans ce pays. Voyez donc l'influence qu'exerce, par ce moyen, le gouvernement sur le choix des représentants. Depuis les places de juges, greffiers, shérifs, régistres, inspecteurs d'écoles, de terres, des postes, de douane, commissaires enquêteurs seigneuriaux, etc., dont les salaires dépassent plusieurs millions de piastres par année, sans compter toute la magistrature et la milice depuis Bonaventure jusqu'au lac supérieur !

Comptez tous ceux qui remplissent ces charges, comptez tous ceux qui aspirent à les remplacer et que le pouvoir peut faire agir en toutes occasions, à son gré, et dites-nous si les trois quarts des élections ne peuvent pas être emportés au moyen de ces influences ? Dites-nous combien d'élections, l'an dernier, n'ont pas été faites à la faveur des places et par l'influence des chercheurs de places ?

Pauvre Bas-Canada, entraîné dans une union toute au profit du Haut-Canada, matériellement ; toute au profit des idées rétrogrades et de démolition, dans le sens politique, c'est à peine si l'on peut découvrir un reste de pudeur sur le front de quelques uns de ces hommes publics ! La plupart ont fléchi devant le veau d'or, sacrifié les droits de la patrie pour un plat de lentilles. De nos jours, on ridiculise l'honnête homme et l'on décerne volontiers des cordons et des guirlandes de fleurs aux renégats et aux prévaricateurs politiques.

Les vertus civiques semblent céder le terrain à la débauche politique et l'exemple partant d'en haut, descend, descend toujours comme s'il ne devait pas y avoir de limites pour les corrupteurs et la corruption. Les crimes politiques remplacent le dévouement à la patrie ; système damné que celui qu'intronisa un Lord Sydenham au milieu de nous sous prétexte de rendre le gouvernement responsable au peuple ; système infamant qui offre continuellement une récompense au traître, au déserteur de la cause du pays et qui ne laisse au peuple que déception, impôts, embarras et misères.

Juges l'arbre par les fruits qu'il porte et voyez quel ravage dans nos rangs. Combien d'hommes traverseraient maintenant l'importer quel bourbier pour obtenir une place à la crèche du gouvernement et combien d'autres mourraient volontiers, pourvu qu'une fois dans leur vie ils eussent été, de par la grâce de Victoria, faits sergents de milice !

C'est à peine si nous pouvons nous tourner dans nos villes et nos campagnes, sans toucher du coude quelques uns de ces officiers qui toujours font métier d'endormir la population, de la tromper au profit du gouvernement qui les nourrit et les engraisse au dépens du peuple.

Et leur nombre va toujours se grossissant d'année en année ; ils forment déjà plusieurs légions !

Heureusement qu'à travers le linceul dans lequel on a essayé d'ensevelir toute idée généreuse, tout mouvement progressiste dans ce pays, plusieurs comités ont pu voir le piège qu'on leur tendait et le détruire pour envoyer en chambre des hommes capables de défendre la patrie et de mettre

un frein à l'entraînement rétrograde de ceux qui président à nos destinées.

Le nombre, il est vrai, n'est pas encore bien considérable, mais il suffit pour empêcher beaucoup de mal.

On sait que toute mesure d'un intérêt général ne peut prendre origine dans la chambre que par l'entremise et avec la permission des ministres, ce qui place l'opposition dans la nécessité d'attendre les mesures du gouvernement pour les adopter ou les combattre.

L'opposition peut presser le gouvernement avec succès dans bien des cas, en agitant des questions d'un grand intérêt public, comme la chose s'est déjà vue plusieurs fois et particulièrement dans la dernière session sur la question de la libre circulation des journaux. M. Dorion de Drummond et Arthabaska présente à deux reprises différentes, d'abord un bill, puis des résolutions pour abolir les frais de port sur les journaux, et sa persistance engagea le gouvernement à présenter un bill qui est devenu loi et pour laquelle les abonnés ne paient plus de frais de port sur leurs journaux. Nous pourrions citer encore plusieurs faits de ce genre, si l'espace nous le permettait.

Les démocrates ont fait beaucoup par leur opposition honnête et de principe, durant la dernière session. Nous sommes convaincus qu'ils agiront ainsi dans la prochaine session.

Qu'ils demandent à grands cris les réformes dont nous avons besoin et principalement l'extension du principe électif, la diminution du patronage, et en un mot tout ce qui tendra à rendre l'opinion publique plus libre, plus indépendante, plus altière, plus RÉPUBLICAINE !

Le reste s'obtiendra facilement, car dans une lutte égale, sous le sol d'Amérique avec des élections libres, l'honnêteté l'emportera sur la ruse et la corruption, et plus de malversation, plus d'extravagances, moins de dettes, plus de tyrannie, mais ordre, économie, prospérité, paix, espace et liberté !

Le commencement de la fin.

Les ministériels de notre Cité semblent aujourd'hui dans les convulsions de l'agonie. Nos lecteurs vont le voir par les deux petits incidents que nous allons raconter et qui égaient en ce moment les cercles politiques.

10 M. Lorranger, chassé de son comté et n'osant, malgré ses promesses fanfaronnes, montrer le nez parmi ses électeurs, a essayé de reporter ailleurs son besoin d'activité et à se relever de l'abaissement dans lequel l'a jeté la censure accablante de son comté. Donc un beau soir, c'était lundi dernier, il s'achève son pauvre associé M. Pomminville et un chétif scribe de son bureau, il les entraîne avec lui dans la salle de la Cour Criminelle ; puis il recruta quelques autres célébrités de même trempe, comme l'ange Raphaël Bellemare et M. Jean Louis Beaudry avec deux ou trois bonnes pâtes d'hommes, et là, dans la Cour Criminelle (lieu parfaitement choisi) on se forme en assemblée et au nom du peuple Canadien, on propose de fonder une société, dite association Nationale des réformes et du Progrès ! Malheureusement la chose est restée à l'état d'embryon, et c'est ce soir que cet illustre aréopage doit décider des destinées du peuple Canadien. Le but de l'association projetée consiste à organiser les moyens de conserver notre nationalité contre les coups que lui destine un horizon prochain. C'est le prospectus des Sociétaires qui nous annonce cela ; car il y a des sociétaires, Dieu merci, dans cette association ; comme il y aura sans doute des actions.

La présidence de la société est promise à Sir Allan McNab et la place de secrétaire à M. Alfred Rambau. Les actions reposent sur la base homéopathique et consistent dans un millième de grain de patriotisme. Si l'association complète ce soir son organisation, nos compatriotes n'auront plus rien à craindre et ils pourront en toute sûreté dormir sur les deux oreilles. Nous ne manquerons pas de les avertir si leur nationalité est tout-à-fait à l'abri, aussitôt que nos sauveurs auront dit leur dernier mot.

20 Le second incident est tout aussi grave et amusant que celui dont nous venons de parler. Vous savez, chers lecteurs, que la Patrie a toujours été ministérielle en diable, au point d'appuyer toutes les infamies du gouvernement. Eh bien, voilà que la Patrie fait aujourd'hui feu et flamme contre le ministère. Dans sa feuille de mardi dernier, elle dit que M. Drummond "n'a tenu à sa parole qu'une fois dans sa vie" ; que M. Ross, le solliciteur général, "n'est pas coupable d'avoir aussi peu d'intelligence qu'il en possède" ; que M. H. Judah, commissaire seigneurial et

protégé du ministère, "est l'homme de paille de tous les ministères, servile esclave de tous ceux qui veulent l'employer, qui cherche toujours et partout à se procurer des places lucratives ; qui est trop inepte pour suivre sa profession d'avocat, mais assez clever pour accepter une place du gouvernement."

Voilà les premières armes de la Patrie contre le ministère et elle nous promet de préparer un bilan de ses faits et gestes. Très bien !

Maintenant connaissez-vous la cause de cette grande colère ? Vous allez croire sans doute que le ministère vient de commettre quelque acte infame qui a épuisé la patience de la vertueuse Patrie ; détrompez-vous ; c'est parce qu'il a reculé devant la commission d'une trop grosse infamie ; c'est parce qu'il n'a pas voulu donner l'absolution au prévaricateur Archambault, en un mot, parce que ce citoyen recommandable a été destitué !!!

O ! verta ministérielle !

Cet article, on le concevra facilement, est tombé comme une bombe dans le camp ministériel ; chacun se demandait s'il existait réellement ou si ce n'était pas plutôt une fable ; mais il a fallu y croire. De ce moment on peut s'attendre à voir la Minerve et la Patrie tirer à boulets rouges l'une sur l'autre. En attendant la petite cicatrice se lamente, s'arrache les cheveux, et s'écrie :

O ! Montagne tombez sur nous !
Leur prière sera exaucée ; les rouges que l'on appelle aussi la Montagne, tomberont infailliblement sur eux. Dieu leur soit en aide !

Comté de Laprairie.

Nous extrayons d'une lettre de M. H. Lanctot, publiée dans le *Pays* du 15 janvier, ce qui suit, comme bien propre à ouvrir les yeux des électeurs sur les votes de leurs représentants en chambre :

"Le comté de Laprairie réuni en assemblée publique, le 5 décembre 1855, sur convocation du préfet du comté, agissant sur la requête des maires des municipalités locales, a adopté entr'autres résolutions la suivante :

"Résolu.—Que par sa conduite servile et la plupart de ses votes durant la dernière session, le représentant du comté, T. J. J. Lorranger, etc., a perdu la confiance des électeurs de ce comté, et il est instamment prié ou de changer de conduite ou de remettre son mandat."

La Minerve dont M. Lorranger est propriétaire, en publiant une lettre de ce monsieur, se plaint de l'injustice des électeurs, qui censurent aussi cruellement leur représentant, sans lui dire pourquoi. Si M. Lorranger, au lieu d'assister à une fête de chemin de fer, était venu à l'assemblée de son comté, dont la date et le lieu lui étaient connus et à laquelle il avait été prié de se rendre, il ne dispenserait de développer ici les considérants de l'accablante résolution qui précède.

J'ai dit que les votes de M. Lorranger durant la dernière session avaient motivé cette résolution, et je le prouve en répétant ici succinctement ce qui a été dit à l'assemblée du 5 décembre.

Le 25 décembre 1854, M. McKenzie secondé par M. Papin, propose que lors de la votation en chambre, les membres soient appelés à voter par ordre alphabétique. Le but de cette proposition était d'empêcher les membres ministériels de voter aveuglément, comme le font plusieurs d'entre eux qui se lèvent pour voter en voyant les ministres se lever. Avec le mode proposé, il serait arrivé que quelques-uns au moins auraient été dans la nécessité de voter avant de savoir comment les ministres voteraient ; et par là on parvenait à donner de l'indépendance forcée, à ceux qui font abnégation d'eux-mêmes pour les faveurs ministérielles.

Tout le parti ministériel vote contre cette proposition. Le nom de M. Lorranger ne se trouve aucunement dans cette division ; mais où était-il encore, ce pauvre Antoine ? —Un instant après ce vote, on retrouve M. Lorranger en chambre et votant avec son ardeur ministérielle.

Le 26 octobre, 1854, M. McKenzie secondé par M. J. B. E. Dorion, propose que le vote au scrutin soit adopté pour les élections parlementaires. Le but de cette proposition était de faire disparaître la corruption et la violence qui s'exercent durant les élections. La ville de Montréal jouit de ce mode de votation pour ses élections municipales, et je suis convaincu qu'il n'est pas un homme à Montréal qui soit disposé à revenir à l'ancien système. Voici comment se sont divisés les membres du Bas-Canada sur cette question :

Pour :—Bourassa, Cook, Chs. Daoust, DeWitt, Dorion, J. B. E. Dorion, A. A. Galt, Holton, Marchildon, Papin, Prévost, Sanborn, Valois.

Contre :—Brodeur, Cartier, Casault, Chabot, Chapais, Chauveau, Daoust, J. B. Desaulniers, Dionne, Ferres, Fournier, Labelle, Laporte, LeBouthillier, Lemieux, LORANGER, Masson, Morin, O'Farrell, Polette, Poulin, Pouliot, Rhodes, Ross, Somerville, Terrill, Turcotte, Whitney.

Le 9 novembre 1854, M. Foley, secondé par M. Flint, propose que les habitants des différents comtés soient autorisés à élire leurs propres officiers de comté. Dans le Haut-Canada, cela signifiait les shérifs, greffiers, etc. ; Dans le Bas-Canada, les greffiers des circuits, les commissaires des petites causes, les juges de paix, officiers de milice, etc.

Le solliciteur-général Smith, membre salarié du gouvernement, secondé par Sir Allan McNab, ministre à £1250 par an, propose le renvoi à six mois, de cette motion. On conçoit que c'est au moyen des places que le gouvernement peut aujourd'hui donner, qu'il se maintient en office, malgré l'opinion publique. Voyez ce que produisent aujourd'hui les petites places de régistres dont le gouvernement peut disposer ; il diffère exprès de les remplir, parce qu'il y a quinze à vingt personnes, pour chaque place, qui se croient obligées de travailler pour les ministres, afin de se faire nommer. Ces quinze ou vingt personnes multipliées par le nombre des places de régistres, ne forment pas moins de deux ou trois cents individus, dans le Bas-Canada, qui travaillent à fausser l'opinion. Eh bien ! lisez la division qui eut lieu sur cette proposition et vous verrez où se trouve M. Lorranger.

Pour étouffer la proposition :—MM. Alley, Brodeur, Cartier, Casault, Cauchon, Chapais, Chauveau, Desaulniers, Drummond, Felton, Fortier, Fournier, Labelle, LORANGER, Mongenais, Morin, O'Farrell, Poulin, Ross, Turcotte, Whitney.

Pour soutenir le système électif :—MM. Bourassa, Cooke, Darche, DeWitt, Dorion, J. B. E., Dorion, A. A., Dufresne (qui n'avait pas encore tourné le dos à ses électeurs), Galt, Guévremont, Holton, Laberge, Marchildon, Masson (qui s'oubliait), Papin, Prévost, Thibaut, Valois.

Le 19 mars 1855, M. Brown, secondé par M. Holton, propose que les sessions de la chambre aient lieu à époques fixes.

Avec le système actuel, malgré que la constitution exige une session par année, les ministres ont pu éluder la loi, de manière à ne donner qu'une session en trois ans et à recevoir leurs salaires, sans rendre compte à la chambre de leurs actes. C'est en l'absence de ce contrôle de la chambre que près de £100,000 ont été dépensés dans le district de Québec, sans autorisation législative, sous prétexte de faire des quais et un lien de promenade ; mais en réalité pour faire les élections ministérielles aux frais de la province et corrompre ainsi presque tout un district.

Avec des sessions à époques fixes, les ministres ne sont plus libres de se moquer des chambres, en les convoquant, quand il leur plaît, et quand ils sont parvenus à s'acheter une majorité.

Aussi Sir Allan N. McNab se hâte de venir étouffer une proposition aussi révolutionnaire, et cherchez bien le nom de M. Lorranger dans la division qui suit :

Pour soutenir le vieux brûlot McNab :—MM. Alley, Bellingham, Blanchet, Brodeur, Cartier, Casault, Cauchon, Chapais, Chauveau, Daoust, J. B. E., Desaulniers, Dionne, Dostaler, Drummond, Felton, Ferres, Fortier, Thos., Fournier, Gill, Labelle, Laporte, LeBouthillier, LORANGER, Masson, Mongenais, Poulin, Pouliot, Rhodes, Ross, sol.-gén., Somerville, Taché, Terrill, Thibaut, Turcotte, Whitney.

Contre le vieux brûlot, et pour les sessions fixes :—MM. Bourassa, Bureau, Cook, Darche, DeWitt, Dorion, J. B. E., Dorion, A. A., Galt, Holton, Jobin, Laberge, Papin, Prévost, Sanborn, Valois.

Le 21 mars 1855, M. Lorranger avec les mêmes associés que ci-dessus vote pour la seconde lecture du bill de milice de Sir Allan McNab, qui cherche à ressaisir par des lois de ce genre, les moyens d'oppression et de persécution dont le *Family Compact* a fait un si cruel abus en 37 et 38. Je ferai bientôt voir, jusqu'à quel abaissement s'est laissé aller notre servile député, quand il s'est agi des détails de ce bill odieux.

Le 28 mars 1855, M. McKenzie, secondé par M. Papin, propose qu'une adresse soit présentée au gouverneur, lui demandant de transmettre à la chambre une liste de toutes les personnes qui ont été nommées à des places d'honneur ou de profit depuis douze mois, avec désignation de la loi ou de l'ordre en conseil ou de quelle autre autorité ces personnes ont été nommées.

Le but de cette proposition était de constater l'étendue du patronage et de la corruption exercée par les ministres et aussi de voir si ces derniers avaient agi

avec la sanction de la loi. A moins de nier à la chambre jusqu'au moindre droit de contrôle sur le ministère ; à moins de nier notre forme même du gouvernement ; à moins de vouloir se moquer effrontément du pays entier ; à moins de proclamer hautement l'absolutisme ; aucun ministre, si tory qu'il fut, ne pouvait s'opposer à une telle demande. Aussi le ministère McNab recula devant la tâche impossible et inconstitutionnelle de nier à la chambre son droit de surveillance et de contrôle. Tous les ministres, sans exception, appuyèrent cette proposition.

Mais sur 69 membres qui se trouvaient alors en chambre, il y en eut 14 qui s'effrèrent hardiment pour jouer le rôle de valets du diable ; 14 célèbres députés qui, par leur vote, recommandèrent le ministère et lui reprochèrent sa libéralité. Lisez bien et retenir les noms de ces 14 immortels :

Contre :—Blanchet, Brodeur, Burton, Chapais, Chauveau, Clarke, Desaulniers, LORANGER, McBeth, Masson, Meagher, Poulin, Powell, Thibaut, etc.

Les McNab, les Cauchon, les Cartier sont donc des libéraux, comparés aux susdites célébrités !

Le 4 avril 1855, Sir Allan McNab, secondé par l'hon. M. Drummond, propose qu'une somme de £25,200 soit consacrée à l'organisation de la milice.

Pour :—Bellingham, Blanchet, Chabot, Chapais, Chauveau, Desaulniers, Dionne, Dostaler, Drummond, Felton, Ferres, Fournier, Gill, Labelle, Lemieux, LORANGER, Meagher, Rhodes, Ross, sol.-gén., Somerville, Terrill.

Contre :—Bourassa, Bureau, Cook, Chs. Daoust, DeWitt, A. A. Dorion, Dufresne, Huet, Laberge, Marchildon, Papin, Prévost, Sanborn.

Le 10 avril 1855, M. Brown, secondé par M. Holton, propose de retrancher du bill de milice la clause qui pourvoit à ce que la milice volontaire soit payée, quand elle sortira pour l'exercice.

Pour :—Bureau, Chs. Daoust, Darche, DeWitt, A. A. Dorion, Dufresne, Holton, Huet, Jobin, Laberge, Marchildon, Papin, Prévost, Young.

Contre :—Alley, Bellingham, Blanchet, Brodeur, Cartier, Casault, Cauchon, Chabot, Chapais, Desaulniers, Dionne, Drummond, Ferres, Thomas Fortier, Fournier, Gill, Labelle, LeBouthillier, Lemieux, LORANGER, Masson, Meagher, Mongenais, Poulin, Pouliot, Rhodes, Ross, sol.-gén., Somerville, Taché, Terrill, Thibaut, Turcotte.

Le même jour 10 avril 1855, M. Brown, secondé par l'hon. J. S. McDonald, propose de retrancher du bill de milice la clause qui pourvoit au paiement de deux inspecteurs de milice, à raison de £400 chacun, avec frais de voyage ; et aussi de retrancher la clause qui autorise la nomination d'un adjutant général, avec un salaire de £750 par année.

La chambre se divise comme ci-dessus et M. Lorranger vote contre cette juste proposition.

Le même jour, 10 avril 1855, M. Gould, secondé par M. Bell, propose que les compagnies de volontaires aient le droit d'élire leurs officiers respectifs. Cette proposition est perdue sur la même division que ci-dessus : et M. Lorranger vote contre.

Le même jour, 10 avril 1855, M. Foley, secondé par M. Ferrie, propose que les colonels soient choisis dans les limites de leurs bataillons et les officiers subalternes dans les limites de leurs compagnies respectives. Cette proposition est encore perdue sur la même division et M. Lorranger est toujours dans les rangs des ennemis du peuple.

Enfin dans tous les détails de cette loi machiavélique, M. Lorranger repousse tout ce qui est favorable au peuple et vote pour tous les gaspillages d'argent et les clauses oppressives.

Le 4 mai 1855, M. Cayley secondé par le proc.-gén. McDonald, propose que l'aide provinciale au Grand Tronc, soit augmentée de £900,000 sterling (un million de louis courant) ; M. Lorranger vote pour cette proposition.

Le 14 mai 1855, M. McKennie, secondé par M. Christie, propose que la qualification immobilière des membres du parlement soit abolie.

Pour :—Bourassa, Bureau, Chabot, Darche, Desaulniers, J. B. E. Dorion, Fournier, Labelle, Laberge, Papin, Prévost, Sanborn, Somerville, Turcotte, Valois.

Contre :—Brodeur, Cartier, Casault, Cauchon, Chapais, Daoust J. B., Dufresne, Ferres, Thomas Fortier, O. C. Fortier, Gill, Laporte, Lemieux, LORANGER, Poulin, Rhodes, Ross, Terrill, Thibaut, etc.

Le 21 mai 1855, M. Hartman, secondé par M. Brown, propose que le salaire des ministres soit de £1,000 au lieu de £1,250, ainsi que demandé par le ministère.

Pour :—Bourassa, Bureau, Chs. Daoust, Darche, DeWitt, J. B. E. Dorion, Dufresne, Jobin, Masson, Papin, Prévost, Valois.

Contre :—Alley, Bellingham, Brodeur, Cartier, Cauchon, Chabot, Chapais, Daoust, J. B., Drummond, Felton, Thomas Fortier, Fournier, Gill, Labelle, LeBouthillier, Lemieux, LORANGER, Mengher, O'Farrell, Polette, Poulin, Pouliot, Price, Rhodes, Ross, Thibaut, Turcotte.

Le même jour, 21 mai 1855, M. Darche propose que les salaires du gouverneur (£7,777) et de son secrétaire privé (£750), soient payés par le gouvernement impérial, vu que c'est lui qui les nomme et qu'ils ne sont pas ici pour nous rendre service, mais pour valoir aux intérêts de l'Angleterre.

Inutile de dire que M. Lorange vote contre cette proposition.

Le même jour, 21 mai 1855, M. Daoust de Beauharnais, secondé par M. Darche, propose que le droit d'appel en Angleterre soit aboli.

M. Drummond secondé par M. Cartier propose que le bill soit renvoyé à six mois ; c'est-à-dire que la mesure soit rejetée.

Pour la proposition de M. Drummond et contre l'abolition de l'appel :—MM. Alley, Bellingham, Brodeur, Cartier, Casault, Dionne, Drummond, Dufresne, Ferres, Thomas Fortier, O. C. Fortier, Fournier, Gill, Guéremont, Lemieux, LORANGER, Masson, Pouliot, Ross, Terrill, Turcotte.

Contre et pour l'abolition de l'appel :—MM. Bourassa, Bureau, Chauveau, Chs. Daoust, Darche, Desaulniers, DeWitt, J. B. E. Dorion, Dostaler, Laberge, Marchildon, Papin, Prévost, Thibaut, Valois.

Le 22 mai 1855, la chambre étant occupée à voter la liste civile, c'est-à-dire le compte des dépenses que le gouvernement est autorisé à faire, il s'éleva de longues discussions sur le 17^e item, par lequel le ministre demandait l'autorisation de payer £7,350, aux membres du conseil législatif, comme indemnité à raison de \$1 par jour et de 12 sous par mille de frais de voyage, pour leur assistance au conseil. Jusqu'à l'avant-dernière session du parlement, les membres du conseil n'avaient jamais été payés, vu qu'ils étaient nommés en considération de leur grande fortune et comme représentant le bon ordre européen de la noblesse, les lords anglais. Ce qui contribua le plus à prouver la fausseté du système et l'absence de toute base, dans nos mœurs, à une représentation de la noblesse, c'est que durant l'avant-dernière session, les conseillers législatifs se montrèrent assez roturiers et truands, pour venir tendre la main à la législature et lui demander de l'argent, à peine de ne voir personne pour tenir les séances du conseil. Or, comme les lois ne peuvent être passées qu'avec l'assentiment du conseil, il fallut céder pour le moment. Mais une telle demande devait engager les ministres à vouloir sérieusement rendre le conseil législatif électif. Au lieu de cela que font les ministres ?

Ils font voter la loi par la chambre et ils intimant aux membres du conseil, qu'ils seront très heureux de la voir rejeter par le conseil, ainsi que le dévoilent les paroles de l'hon. M. Walker.

Les conseillers rejettent donc, avec plaisir, le bill qui devait les rendre électifs ; ils sont là pour la vie, à \$1 par jour, durant les sessions, et ils se trouvent bien du système.

Quand la proposition de leur payer cette somme vint devant la chambre, M. Brown secondé par M. Hartman soumit la résolution suivante : "Qu'il n'est pas expédient de faire une appropriation pour le paiement des membres du conseil législatif, pour leur assistance durant la présente session."

Pour la proposition de M. Brown :—MM. Bourassa, Bureau, Daoust, J. B., Darche, Desaulniers, Dorion, J. B. E., Dorion A. A., Dostaler, Dufresne, Fortier O. C., Fournier, Guéremont, Huot, Jobin, Labelle, Laberge, Marchildon, Masson, Papin, Prévost, Thibaut, Valois.

Contre :—MM. Bellingham, Brodeur, Cartier, Casault, Cauchon, Dionne, Drummond, Ferres, Thomas Fortier, Laporte, Lemieux, LORANGER, O'Farrell, Price, Rhodes, Ross.

Dans cette division, dont je ne donne que les noms du Bas-Canada, la chambre s'est trouvée divisée 30 contre 30, et c'est la voix prépondérante de l'orateur, qui a sauvé le ministère d'une défaite. Le comté de Laprairie, s'il eût été représenté par un homme moins capable de le vendre et qui aurait eu des rems moins forts pour subir le déshonneur, aurait eu le mérite, en cette occasion, de délivrer le pays des loupes cerviers qui le pillent et l'humilient. Mais M. Lorange a eu les reins assez forts pour porter le ministère sur ses épaules et l'empêcher de tomber dans le néant. C'est

un grand homme M. Lorange ! Seulement s'il est plus capable de faire le mal que M. Laporte et M. Pouliot, sa voix ne vaut pas plus que celle de ces deux célébrités.

Le 23 mai 1855, le bill municipal était soumis à la discussion. Lorsqu'il s'est agi de la proposition de M. Papin, secondé par M. Prévost, que les régulateurs, au lieu d'être nommés par le gouvernement, fussent élus par le peuple, elle fut rejetée sur la division suivante :

Pour :—MM. Bourassa, Chauveau, Chs. Daoust, Darche, Desaulniers, DeWitt, Dorion A. A., Dostaler, Dufresne, Guéremont, Huot, Jobin, Marchildon, Papin, Prévost, Sanborn, Thibaut, Valois.

Contre :—Alley, Blanchet, Brodeur, Cartier, Casault, Chapais, Daoust, J. B., Dionne, Drummond, Felton, Ferres, Fortier Ths., Fortier O. C., Fournier, Gill, Laporte, LeBouthillier, Lemieux, LORANGER, Masson, Mengher, Pouliot, Price.

Le 28 mai 1855, M. Brown, secondé par M. A. A. Dorion, propose qu'aucun membre du conseil législatif ou de la chambre d'assemblée, excepté ceux qui seraient membres de l'Exécutif, ne puisse avoir, prendre ou recevoir, soit directement, soit indirectement, aucun salaire, honoraires ou émoluments d'aucun genre quelconque, des agents publics de cette province, durant le temps pendant lequel il continuera d'être membre du parlement provincial.

Le but de cette proposition est évident ; c'était d'empêcher les membres de la chambre de se faire payer d'une manière ou d'une autre, pour soutenir le ministère.

J'ai vu l'assertion désespérante que 43 membres de la chambre recevaient des argent durant la dernière session, sous une forme ou sous une autre ! Je ne connais rien de plus infâme que ce commerce. Je ne puis dire jusqu'à quel point cette assertion est vraie ; mais ce que j'affirme positivement, et ce que les prochains comptes publics prouveront, c'est que M. Lorange est en compte avec le gouvernement depuis longtemps. Ainsi voyez comment il vote sur cette motion.

Pour :—Bourassa, Bureau, Chs. Daoust, Darche, Dorion A. A., Jobin, Marchildon, Papin, Prévost, Sanborn, Valois.

Contre :—Blanchet, Cartier, Casault, Cauchon, Chabot, Chapais, Dionne, Drummond, Dufresne, Ferres, Thomas Fortier, Fournier, Gill, Guéremont, Labelle, Laporte, LeBouthillier, Lemieux, LORANGER, Masson, Poulin, Pouliot, Price, Rhodes, Ross, Turcotte.

Voilà M. Lorange, les votes que vous avez donnés en chambre et qui ont motivé la censure de vos électeurs. Vous prétendez que j'ai défigurés vos votes ; veuillez bien dire en quoi ; ce n'est pas moi qui les ai défigurés, s'ils l'ont été, car j'ai extrait textuellement ce qui précède des journaux de la chambre d'assemblée ; et si ces journaux avaient de l'injustice à commettre, ce ne serait pas contre vous, qui avez vendu votre comté pour les faveurs de ceux qui surveillent l'impression des procès de la chambre.

Quand vous vous regarderez, M. Lorange, dans le miroir parlementaire que j'ai pris le soin de mettre sous vos yeux, croirez-vous encore qu'il fallait conspirer contre vous, pour faire prononcer le comté, comme il l'a fait à l'Assemblée du 5 décembre ?

Le comté de Laprairie serait bien le plus pitoyable comté du Bas-Canada, si, après avoir eu l'énumération de vos votes, il n'eût stigmatisé une conduite comme la vôtre. Et soyez-en certain, malgré la force de vos rems et votre qualité d'homme capable, vos votes vous retombent si lourdement sur la tête que vous ne vous en relèverez pas.

Le True Witness et la Patrie.

Poursuivant son rôle ignominieux d'hyproisie, de mensonge et de mauvaise foi, dans lequel elle se distingue éminemment, la Patrie s'est emparée d'une phrase isolée contenue dans une correspondance de l'Avenir pour attirer sur ce dernier journal l'animadversion des irlandais catholiques, en faisant appel à leur sentiment national et religieux.

Les rédacteurs de la Patrie avaient pris la peine de traduire en anglais la phrase en question, tout en la faisant précéder d'une introduction de leur cru dans laquelle ils se chargeaient d'en expliquer la signification et la portée.

Le True Witness, se pensant autorisé à croire la Patrie sur parole, s'empressa de recueillir ces paroles calomnieuses, et dénonça l'Avenir en termes peu mesurés.

Le propriétaire de l'Avenir jugea à propos de se rendre auprès du rédacteur du True Witness pour demander une rectification en même temps que l'insertion d'une correspondance pour rétablir la vérité des faits.

L'erreur était si palpable et la mauvaise foi de la Patrie si évidente que le rédacteur du True Witness ne put se refuser à cette juste demande et publia, dans son numéro du 18 janvier courant, la correspondance dont nous donnons plus bas une traduction.

Le rédacteur du True Witness donne à entendre, en même temps, qu'il n'avait pas lu la correspondance de l'Avenir et rejeté sur la Patrie le reproche de l'avoir trompé. Tout en reconnaissant ce qu'il y a de loyal dans la conduite du True Witness, nous sommes en mesure de dénoncer la Patrie comme convaincue, une fois de plus, d'un mensonge malicieux commis dans le but de soulever contre nous les passions religieuses.

Il n'est pas de peste comparable à ces feuilles infâmes qui n'osent pas montrer sous les haillons de leur misère intellectuelle, s'affubler du manteau de la religion pour hanter une société respectable et surprendre la bonne foi du lecteur sans défiance.

Voici la correspondance que le True Witness a publiée :

AU RÉDACTEUR DU "TRUE WITNESS."

Monsieur,

En annonçant la réapparition de l'Avenir, dans votre feuille du 11 janvier courant, vous dites :

"Ainsi, l'Avenir désigne les Irlandais catholiques comme la plus infime (traduit par l'illustre) population des Îles Britanniques—qui n'a apporté avec elle au Canada que la peste, le choléra et un déluge de maux."

Ceci n'est pas correct, pour dire le moins, et je ne le laisserai pas passer sans protester une assertion aussi dénuée de fondement.

Je remarquerai, en premier lieu, que les expressions que vous prétendez avoir traduites par les mots plus haut cités, se trouvent dans une correspondance, et non dans un article éditorial.

En second lieu, je prétends que vous n'avez pas compris la signification de cette correspondance ; je ne puis supposer que vous ayez, de propos délibéré, affirmé ce que vous auriez su n'être pas la vérité. C'est ce que la traduction suivante établira clairement.

Le correspondant de l'Avenir, faisant allusion à un incident qui a eu lieu récemment dans un dîner public, dans le Haut-Canada, où le Receveur Général Taché aurait dit que les Canadiens-français sont fiers d'être sujets britanniques, énumère les maux qu'a produits le système colonial et donne les raisons pourquoi les Canadiens-français ne devraient pas partager l'opinion ainsi exprimée par le colonel Taché. Il dit :

"Mais quels sont donc nos sujets de gloire comme colons britanniques ? Est-ce parce qu'en cette qualité, l'Angleterre nous a fait continuellement exploiter, piller et voler par ses agents et ses favoris ? Est-ce parce qu'elle nous a tenus d'abord sous l'effroyable régime militaire jusqu'à l'époque de l'indépendance américaine, qu'elle a fait semblant de nous accorder quelque justice afin de nous engager à rester colons et à répandre notre sang pour elle, et à repousser le présent de la liberté que nous apportaient les Américains ? Est-ce parce qu'en retour de notre loyauté et de notre dévouement à repousser l'invasion américaine, l'Angleterre a pris tous les moyens de nous tenir dans une condition inférieure en nous tyrannissant de mille manières et en nous arrachant, par exemple, les seuls moyens alors à notre disposition de nous instruire, les biens des jésuites, pour les donner à des favoris du gouvernement ? Est-ce parce qu'elle a sans cesse cherché à étouffer la presse qui voulait instruire les colons, en jetant à plusieurs reprises dans les cahots les défenseurs des droits du peuple ? Est-ce parce que nous avons subi et enduré les conséquences et les horreurs des guerres de l'Angleterre contre les États-Unis ? Est-ce parce que nos compatriotes, en combattant pour l'Angleterre et en refusant la liberté, que nous offraient les Américains, n'en ont été que plus maltraités ?"

Le correspondant continue et procède à exposer un autre sujet de plainte :

"Sommes nous fiers d'être colonie anglaise, afin de servir de lazaret à la plus infime population des Îles Britanniques, qui nous a apportés plusieurs fois la peste, le choléra et un déluge de maux, sans qu'il eût été en notre pouvoir d'exiger des garanties de cette émigration pauvre dont les lords anglais se déchargeaient pour la jeter sans merci sur nos plages ?"

Voilà le malencontreux paragraphe dans lequel vous avez trouvé que l'Avenir parle des Irlandais catholiques comme de la plus vile (vilain) population des Îles Britanniques ? Ce paragraphe ne contient pas un mot qui puisse s'appliquer aux Irlandais catholiques plutôt qu'à aucune autre nation ou à aucune autre croyance.

Le parlement de cette province a été plus d'une fois obligé d'intervenir à propos d'émigration, afin de protéger le pays contre l'introduction d'une certaine classe d'émigrants ou pour lui venir en aide.

Le préambule de la 12^e Victoria chapitre 6 se lit comme suit :

"Attendu qu'il est nécessaire d'abroger certains actes ci-après mentionnés et d'établir telles dispositions ultérieures relatives à l'émigration qui tendraient à empêcher l'introduction dans cette province d'une émigration pauvre et nécessitante et affligée de maladies ; et en même temps d'encourager l'introduction d'une classe d'émigrés plus saine et plus utile ; à ces causes, qu'il soit statué etc."

Ainsi, le fait que la population la plus nécessitante des Îles britanniques a été jetée sur nos rives, n'est pas susceptible de doute ; mais ce n'était pas la faute des pauvres émigrants eux-mêmes. C'était la faute de l'apathie cruelle d'un pouvoir étranger, comme le correspondant le donne clairement à entendre.

Le point capital que le correspondant veut élucider, c'est que la majorité du peuple du Bas-Canada n'a aucune raison de se glorifier du titre de colons britanniques, mais qu'il en a plusieurs pour le répudier.

Les Irlandais catholiques n'ont-ils à se glorifier de cet égard aucun sujet de plainte ?

Sans entrer dans le mérite de la correspondance elle-même, le lecteur intelligent verra que vous en avez tout-à-fait méconnu le sens et l'esprit, quand vous la représentez comme étant dirigée contre les Irlandais catholiques ; et je me flatte que vous voudrez bien insérer, dans votre prochaine feuille, les lignes qui précèdent, afin de rétablir les faits et de les présenter sous leur vrai jour.

Je demeure,
Monsieur,
Votre obéissant serviteur,
J. L. LAFONTAINE,
Propriétaire de l'Avenir.
Montréal 12 Janvier 1856.

Mairie.

Jusqu'à présent, il n'y a qu'un candidat sur les rangs pour la charge de Maire de Montréal, M. Henry Starnes ; et nous sommes heureux de voir l'unanimité, du moins apparente, qui accueille cette candidature. Outre la satisfaction qu'elle nous promet de voir disparaître le ridicule Bombast qui occupe aujourd'hui le fauteuil ; elle nous fait en même temps entrevoir le commencement de l'ère, où les citoyens tiendront à se faire représenter honnêtement. A l'heure qu'il est, il n'est personne qui puisse, avec quelque chance de succès tenter de l'opposition à M. Starnes, qui jouit d'une estime et d'une considération bien méritées, tant comme citoyen que comme financier, habile et intègre.

Annexion.

Les Montréalais n'ont pas été les premiers annexionnistes.

Sir E. Head cousin de notre gouverneur, avait proposé d'annexer Montréal au Haut-Canada—de donner au Haut-Canada les deux côtés de l'Ottawa et de joindre Gaspé au Nouveau-Brunswick. Il avait engagé M. Labouchère et lord John Russell à mettre cette dernière annexe dans leur bill du Canada !

Les habitants du Nouveau-Brunswick étaient une race supérieure !—(Message de Mackenzie.)

Journal du Cultivateur.

CE QU'ON Y DONNE À LIRE POUR FORMER DE BONS AGRICULTEURS.

Notre gouvernement tory profite de tout pour tromper le peuple et se donner des airs de popularité. Il n'est pas satisfait d'avoir à son service les feuilles politiques et serviles qui ont voulu se vendre pour ronger les os du pouvoir ; il se sert encore du Journal d'Agriculture, publié en partie aux frais de la province pour faire mousser la politique de Sir Allan McNab.

Voici ce qu'on dit dans cette publication du mois de novembre, à l'occasion d'un dîner donné au gouverneur Head à Cobourg, auquel assistaient Sir A. McNab, l'inspecteur-général Cayley, l'honorable J. A. MacDonald, l'honorable Robert Spence, Lord Bury, secrétaire privé du gouverneur, etc., etc.

Après avoir épuisé toutes les saines de loyauté, Son Excellence se leva alors pour se retirer ; mais le maire Boulton lui demanda de lui accorder un moment. "Je ne voudrais pas, dit-il, imposer le moindre retard à Son Excellence. Mais je vois qu'il y a un autre toast qui devrait être proposé, et que je proposerai cordialement, la santé de mon vieux ami, Sir A. McNab. (Applaudissements.) Je ne m'élève pas pour parler d'une manière politique de ce mon-

sieur, mais comme d'un brave homme, (1) comme d'un homme possédant le cœur le plus généreux qui ait battu dans la poitrine d'un homme."

"Il me semble qu'on ne doit pas le laisser venir au chef-lieu de ces comtés-unis sans lui souhaiter la bienvenue et boire sa santé avec tous les honneurs. Il est à la tête du bureau d'agriculture, et comme tel, quoique ceux qui m'entendent ne le sachent pas tous, il est à la tête de la cause pour laquelle nous sommes ici assemblés. C'est à lui qu'il faut s'adresser quand on a besoin d'aide, et quand on n'en a pas besoin, on peut s'en passer. Mais comme il est notre principal officier et que nous avons besoin de son assistance, il y a deux choses pour la santé que nous allons boire dans cette occasion. Avec la permission de Son Excellence, je proposerai donc Sir Allan Napier McNab, notre vieil et digne ami, le premier membre du pays et le prince des braves hommes. (Applaudissements.)"

Il va sans dire que Sir Allan McNab répondit à ce déluge de compliments. Nous ne fatiguerons pas nos lecteurs en publiant tout son discours ; nous nous contenterons d'en reproduire les passages suivants afin de faire voir jusqu'à quel point le Journal d'Agriculture sert à faire de la propagande à la McNab de préférence à d'autres choses plus utiles aux agriculteurs.

"Le maire a rien voulu, dit-il m'appeler le premier membre du pays. Je ne le suis pas. (Comme il est modeste !) Une personne plus distinguée occupe le fauteuil de la chambre d'assemblée, et il est d'ordinaire de l'appeler le premier membre. Cependant, j'ai dans plus d'une occasion occupé ce fauteuil ; (il est un peu moins modeste ;) et je serais très-heureux si j'avais rempli cette charge d'une manière digne de l'approbation des citoyens et de mon pays. (Applaudissements.)"

"J'ai depuis entrepris une tâche qui est peut-être plus ardue. Je ne prétends faire allusion à rien qui soit d'une nature politique, mais je veux seulement dire que je m'acquitterai de cette charge le mieux que possible, comme je me suis acquitté des autres auxquelles on a bien voulu m'appeler. (Quelle haute opinion il a de lui-même !) Si je suis supporté par la voix du pays, et si je crois avoir votre confiance, je ferai cette réflexion avec plaisir ; et quand je verrai que je n'ai plus votre confiance, je donnerai ma place à un homme plus habile. (Applaudissements.)"

On se plaint que le Journal d'Agriculture n'est pas encouragé par les agriculteurs du Bas-Canada. Rien d'étonnant dans cela. Notre population est trop intelligente pour se nourrir l'esprit et l'intelligence d'un gachis de mauvais aloi et des doctrines politiques à la McNab.

Puisque nous en sommes sur le Journal du Cultivateur, nous nous permettrons de dire qu'il est bien regrettable que cette feuille ne s'en tienne pas exclusivement à publier des renseignements sur l'agriculture ; que le peu d'articles que ce journal publie soient si mal choisis et si peu adaptés à l'agriculture du Bas-Canada ; que ceux qui le publient soient si ignorants des premiers principes et de la pratique de l'agriculture ; et que si les éditeurs de ce journal n'entendent rien en agriculture, ils feraient beaucoup mieux de reproduire les excellents articles de l'Albany Cultivator, de préférence aux impraticables élucubrations dont ils couvrent mensuellement leur feuille.

Nouvel Institut.

Le village d'Industrie vient de fonder une Institution dont le besoin se faisait depuis longtemps sentir au milieu de sa nombreuse et énergique population.

Le dix-neuf du courant la corporation formée depuis quelques semaines sous les noms d'Institut d'Artisans et Association de Bibliothèque du village d'Industrie s'est réunie dans la vaste salle de l'un des marchés Publics et fit choix des personnes ci-dessous, pour les officiers de l'année courante.

P. C. Leodel, Ecr. Président ; Col. L. A. Derome 1^{er} Vice-Président ; I. A. Melançon, Ecr. 2nd Vice-Président ; A. Magnan, Ecr. Secrétaire-Archiviste ; F. B. Godin, Ecr. Assistant ; Prof. A. L. Malhiot, Secrétaire-Correspondant ; B. H. Léprohon Ecr. Trésorier ; Pierre Joly Ecr. Bibliothécaire ; André Panneton, Lecteur ; L. V. Bouvier, Messager.

Le comité de régie se compose de neuf directeurs et l'Institut est fondé en vertu de la loi chapitre 86, 14 et 15 Victoria.

A. MAGNAN,
Secrétaire-Archiviste.

Industrie, 21 janvier 1856.

ETRANGER.

ARRIVÉE DU HAITIC.

New-York, 24 janvier.

Les nouvelles de Montevideo annoncent une révolution. La ville a été pendant 4 jours la scène d'un conflit où le sang a coulé. 100 hommes tués et plus de blessés. L'ordre a été rétabli le 29, après que Numès et son parti révolutionnaire furent embarqués pour Buenos-Ayres en steamer, conformément aux ordres des agents diplomatiques résidents à Montevideo. Les étrangers tiennent la neutralité. Il circulait à Berlin et à Vienne que le Czar ne fera aucune concession ; d'un autre côté on pense que des conférences formelles siègent à St-Petersbourg pour discuter les propositions de paix ou de guerre. L'indépendance Belge publie le texte des propositions de la part des alliés. On pense que la Russie n'acceptera ni ne refusera les propositions ; mais qu'elle enverra le Comte Stakelberg à Vienne avec des contre-propositions. Le Danemark annonce qu'il continuera la neutralité, et qu'il n'a aucune connexion avec l'Alliance Suedoise. Rien de nouveau de la Crimée. Napoléon veut de nouveau se transporter au théâtre de la guerre.

Nouvelles et Faits Divers.

La circulation de la Tribune de New-York est de 195,000 exemplaires. Les recettes en argent, première semaine de janvier, ont été de \$17,957. Nous espérons que les hommes libres du Canada comprendront que s'ils veulent avoir des défenseurs de leurs droits contre leurs oppresseurs, ils devront encourager la presse libre et indépendante, comme elle l'est aux États-Unis. Quand la presse qui a pris la défense de la cause du peuple opprimé sera soutenue par ceux qu'elle défend, les abus disparaîtront ainsi que la tyrannie.

LES TRIBONS RÉCOMPENSÉS PROTOGES.

On lit dans le Message de Mackenzie :

"Pendant que les Robinson, les Draper et les Burns, qui siègent sur le banc de la justice, protègent virtuellement M. Bowes, par leurs délais à donner une décision en appel, délais qui semblent un déni de justice, alors que le pauvre est demandeur—pendant que chaque tenancier de Toronto est taxé d'un denier dans le louis pour combler le déficit qu'a causé l'abus de confiance dont Bowes s'est rendu coupable ; (les £10,000 de débentures de Toronto,) Hincks, le véritable délinquant, est récompensé par Lord Palmerston et ses collègues corrupts, par une place de gouverneur d'un montant \$25,000 par an ! Et le chef de la maison Baring écrit pour complimenter officiellement le nouveau potentat sur son intégrité !"

Pauvres colons, c'est un grand honneur à nous faire que de nous voler !

LE MEURTRE DE ST. SYLVESTRE.—Sur les

onze individus accusés du meurtre de Corrigan, neuf se sont remis entre les mains du Col. Ermatinger, vendredi dernier, et ont été amenés à la prison de Québec, où ils ont été écroués en attendant leur procès, qui doit avoir lieu cette semaine. Ces neuf individus sont Richard Kelly, P. O'Neil, F. Donaghy, P. Donaghy, E. Donaghy, P. Monaghan, George Bannan, Hugh Hopkins, et John McCaffrey. Les deux autres, Mathew Hopkins s'est rendu le 7 courant, et James Hagan reste seul hors des mains de la justice.—Pays.

MARIAGES.

A West Port état de New-York, le 6 inst. Par le Révérend M. Neyron, curé de la Congrégation de St. Jean Bte. de Keesville, New-York. M. Joseph Napoléon Cadioux de Courville, écuyer Médecin résident à Keesville, N. Y. fils de M. Jean-Baptiste Cadioux de Courville écuyer, ancien Capitaine de Milice, ci-devant de la Pointe-aux-Trembles de Montréal, à dlle. Elizabeth Eliza Osteeye, Domingue, fille de M. François S. Osteeye Domingue écuyer de Port Henry, N. Y.

RAFFLE.

Demain soir, Samedi à 9 heures seront rafflées deux magnifiques montres en or. Les personnes qui ont pris des billets voudront bien s'y trouver ainsi que les personnes qui voudraient prendre des billets. Après la raffle un souper sera donné gratis.—Prix des billets \$2.

A. ALEXANDRE,
Restaurateur.

Montréal, 25 janvier.

AVIS.

Les créanciers à la succession vacante de feu J. A. Tallades, en son vivant, écuyer, avocat, de Montréal, sont notifiés de s'assembler Jeudi le 21 courant, à 11 heures A. M., en la présence de juges de la Cour de Circuit, devant l'un d'eux, au Palais de Justice, en la cité de Montréal, pour donner leur avis concernant une requête qui sera alors présentée par le curateur, demandant l'autorisation de faire vendre, par échantillon public, les biens et titres de créances de la dite succession.

J. M. DESJARDINS,
Curateur.

Montréal, 24 janvier.

PIANO.

M. Aristide Chénier donne tous les jours des leçons de Piano, à domicile No. 350 rue Lauchetière.

Montréal, 25 jan.

IMPRIMERIE ET PRESSES A VAPEUR DE MONTIGNY

18, Rue St-Gabriel, Montréal



Toute espèce d'Impressions
à meilleur marché que dans
tout autre Etablissement.

PERDU.

Le livre des comptes de la Barrière d'Upper
Lachine, a été perdu à partir de la rue McGill sur
la rue St-Joseph jusqu'à la Pompe du Héros, St.
Joseph. Il était enveloppé dans un mouchoir.
Ce livre n'est d'aucune utilité pour la personne qui
le trouvera. Une récompense généreuse sera don-
née à la personne qui le remettra au bureau de
l'Avenir.
4 janv.



TRAVERSE DE LA COMPAGNIE
DU CHEMIN DE FER DU
Champlain et du St-Laurent



Entre
Brewsterville et Montréal.

Le Soussigné informe les voyageurs qu'il est
maintenant prêt à traverser des passagers de
Brewsterville à Montréal et vice versa en Bar-
reaux sûrs et confortables conduits sous sa sur-
veillance personnelle. Les bateaux laissent Montréal
tous les jours, au quai vis-à-vis le marché Bon-
secours avec les mâles Royales à 7 h. et à 1 h.
30 m. P. M. et ils laissent Brewsterville tous
les jours à l'arrivée des char du Chemin de Fer
du Champlain et du St-Laurent à 10 h. 30 m. A.
M. et à 4 h. P. M. Le soussigné pourra aussi
transporter des Passagers de Montréal à Brew-
sterville et vice versa à toute heure du jour. Pour
plus grandes informations s'adresser au bureau du
chemin de fer du Champlain et du St-Laurent,
68 rue des Commissaires, Montréal.

JOHN MORRIS.
Brewsterville 4 janvier 1856.

INSTITUT-CANADIEN.



CONCOURS, BOIVIN.

A dater du 6 décembre 1855, un concours est
ouvert aux membres de l'Institut-Canadien, par
un Essai sur le sujet suivant : « Notice biogra-
phique et historique sur l'un des principaux mem-
bres décédés de l'ancienne chambre ».

Le concours est ouvert jusqu'au 1er jour d'Avril
prochain. Les concurrents devront faire leurs
essais pour cette époque.

Le comité de Régie de l'Institut-Canadien
choisira parmi les membres de l'Institut-Canadien
trois personnes compétentes chargées de juger les
Essais, et de proclamer celui qu'elles penseront
plus digne d'être couronné.

Le choix de ces personnes devra être ratifié par
l'Institut dans sa première séance régulière du
mois d'Avril prochain.

L'Essai le plus digne d'obtenir le prix, sera pro-
clamé sur les rapports des Juges dans la séance du
23 mai 1856, jour anniversaire de l'inauguration
de la Bâtisse de l'Institut.

Le prix destiné par M. L. P. Boivin à l'auteur
de l'Essai couronné, consiste en une médaille
d'argent placée en or, de la valeur de \$37.

L'Institut aura le droit de conserver les diffé-
rents Essais au concours et pourra les publier dans
les journaux.

(Par ordre)
Chs. MARCEL, S. A. L. C.

Attention.

Les Soussignés remercient sincèrement leurs
amis et le public de l'encouragement qu'ils ont
reçu d'eux et les prient de continuer à leur
bonne volonté de leur faire connaître les
meilleurs fabricants Suisses et Anglais, Montres
américaines de fantaisie et patrons unis du
meilleur fini, Chaînes d'Or et d'Argent, longues et
courtes, Clefs de Montres d'or et d'argent, Lo-
quets, Épingles, épinglettes en or, argent et de
deuil, jones de Mariage, jones unis, Bagues,
Crayons d'or et d'argent, plumes d'or, lunettes, &c.
&c. Ils fabriquent toute espèce de bijoux sur
commande.

Les rapent toutes sortes de montres et horloges
avec le plus grand soin et en garantissant la mar-
che pendant douze mois.

LOUIS & DYER,
265 Rue Notre-Dame,
Prèsque vis-à-vis l'Eglise des Récollets.
Toutes les commandes par l'entremise de la
poste reçoivent une attention immédiate.

Lot de Ville à Vendre.

UN petit lot à bâtir situé à l'encadrement
des rues Craig et Saint-Ignace, faubourg
Québec, est offert en vente à des condi-
tions favorables. Dimensions : 80 pieds sur
la rue Craig, 21 sur la rue St-Ignace. Le
Lot est commode.

JOSEPH DOUTRE
Avocat, 16 rue St-Gabriel.
4 janvier, 1856.

A VENDRE CHEZ MM. DELAGRAVE & Cie.

RUE ST-GABRIEL No. 46

Près la rue Notre-Dame.



Vins de Port, Cognac en caisses
Huile d'Olive de
Champagne 1re qualité,
Bouchons en sacs,
Pommes de Graines 1re
qualité.
Sauterne.
Et une variété d'autres articles.
DELAGRAVE ET CIE.

4 janv.

BEACHEMIN & PAYETTE

Ont transporté leur Magasin à leur ancien-
ne place, 127 RUE ST-PAUL.

P. S.—Ils ont toujours en main un grand
assortiment de Fournitures de bureau, telle
que livres blancs, blanches de chèques, de billets
et de connaissances pour chemin de fer.

—AUSI—
Rôles d'Evaluation et de Perception pour
la nouvelle loi des municipalités des che-
mins, blancs de compte et de reçu ; tous ces
blancs sont en français et en anglais, des
Registres de Municipalités et de Comités.
Montréal, 24 janv.—1856

LE NATIONAL.

Journal publié à Québec, dans les intérêts
démocratiques.

Jours de publication :—Mardi et vendredi.

Abonnement, \$4 par année.

Prop. Editeurs, P. J. Haot, M. P. P.

Imp. J. A. Plamondon.

Agent pour la Cité et District de Montréal
J. A. Plamondon, Bureau du Pays, No. 7 Rue
St-Thérèse Montréal.

Nouveau Salon de Rafraichis-
sement et Restaurat Français.

M. ALEXANDRE, si bien et si avant-
agement connu du public de Montréal et
des environs, ayant terminé ses engagements
avec le propriétaire de l'Empire Saloon,
vient d'ouvrir, pour son propre compte, un
salon de rafraichissement et un restaurat, rue
St-Lambert (Côte St-Lambert), No. 5 en
face de la demeure du D. Nelson, maire de
cette ville.

M. ALEXANDRE s'est procuré, pour ce
nouvel établissement, des boissons de tout
genre et d'une qualité tout-à-fait supérieure
qu'il peut offrir aux amateurs les plus diffi-
ciles. On trouvera constamment chez lui
des déjeuners, lunch et soupers froids servis
à la minute et avec toute la propreté possi-
ble. Son garde-manger sera toujours four-
ni des articles les plus délicats du marché.
Il y a un jeu de quilles attaché à l'éta-
blissement.

M. ALEXANDRE.

11 Janvier.

Marchandises Sèches au prix

COUTANT.

LA MAISON PLAMONDON

que tout le monde connaît de renommée par
les bas prix auxquels elle a toujours vendu
ses marchandises, va de nouveau à baisser ses
prix déjà si réduits. M. Plamondon se pro-
posant de prendre un associé au 1er mai pro-
chain, vient de se décider à vendre tout son
fonds de Marchandises et Hardes Fines,
qui est le plus considérable de cette ville.

AUPRIXCOUTANT!

A partir de cette date, les personnes qui
voudront s'habiller à bon marché tout en
ayant des effets d'une qualité supérieure, de-
vront aller faire une visite au

No. 66, Rue St-Paul, Coin de la rue St-
Gabriel.

où elles trouveront la toilette dont elles au-
ront besoin, et seront servies à souhait. Qu'on
se rappelle bien que la maison Plamondon
ne promet jamais en vain.

T. CHAGNON.

AVOCAT.

No 69 Rue Notre-Dame, près du Palais
de Justice.

M. Chagnon suivra le Circuit de l'As-
sompion.

AVIS.

THOMAS ETIENNE ROY, écriv. Agent
Général de journaux, etc., No. 8, Rue St-
Joseph, Haute-Ville de Québec est nommé
Agent de l'Avenir pour Québec et ce district
et il est d'ailleurs autorisé à recevoir des an-
nonces et des abonnements aux taux requis
par notre Journal ; ses reçus seront regardés
comme paiement.

Montréal, 4 jan. 1856.

AGENCE A QUEBEC.

LE Soussigné invite le public de Mon-
tréal et des environs qu'il se chargera, à bon-
ne composition, de toutes collections d'argent
dans Québec et les environs. Des comptes
prompts et fidèles seront rendus à tous ceux
qui l'honoreront de leur patronage. S'adres-
ser, franc de port à

THOMAS ETIENNE ROY.

No. 8, rue St-Joachim, Haute-Ville de
Québec, 4 janv.

Corporation de Montréal.



CHEMINS D'HIVER.

AVIS public est par le présent donné
que les sections 3me et 4me du Régle-
ment du Conseil No. 57 fait et passé le 7
janvier 1842, concernant les chemins
d'hiver, seront strictement mises en force
durant le présent hiver.

3o Que toutes les fois que, durant la
saison d'hiver, la neige ou la glace se sera
accumulée, sur aucune partie d'iceux, il
sera du devoir de la personne ou des per-
sonnes propriétaires, locataires ou ayant
charge de la maison, ou du bâtiment ou
emplacement, devant laquelle ou devant
lequel telle accumulation aura eu lieu
comme susdit, de couper et abattre la dite
glace ou neige, à la profondeur de quatre
pouces au-dessus de la surface des dits
trotoirs, de manière qu'elle soit de même
hauteur que celle de la propriété voisine,
à moins qu'il n'en soit autrement ordonné
ou permis par l'Inspecteur de la dite cité,
à peine d'une amende n'excédant pas
quinze chelins, pour chaque contravention.

4o Que toutes les fois que la neige se sera
durcie ou qu'il se sera formé de la glace sur
aucun des dits trottoirs, ou sur partie d'i-
ceux, dans la cité, de manière qu'il y ait
du danger pour les personnes y passant, il
sera du devoir du particulier ou des par-
ticuliers propriétaires, locataires ou ayant
charge de la maison, bâtiment ou emplace-
ment, au devant desquels les dits trottoirs
seront en tel état, comme susdit, d'y faire
repandre de la cendre, ou faire couper la
glace ou la neige durcie, de manière à ce
qu'elle ne soit pas glissante, à peine d'une
amende n'excédant pas dix chelins pour
chaque contravention.

Par ordre,
JAMES A. B. MCGILL,
Inspecteur de la Cité.

Bureau de l'Insp. de la Cité,
Hôtel-de-Ville, 25 janv.

PAYEZ VOS COTISATIONS, TAXES,
ETC., ETC.

AVIS est par le présent donné à toutes
personnes endettées envers la Cité pour
Cotisations, Taxes, etc., de venir sans dé-
lai au Bureau du Soussigné, dans l'Hôtel
de Ville, et de payer les montants qu'elles
doivent respectivement en la manière
prescrite par la loi, et à défaut de ce
faire, toutes telles personnes sont par le
présent notifiées qu'il sera procédé contre
elles indistinctement pour obtenir le paie-
ment des montants dus par elles.

Par ordre,
E. DEMERS,
Trésorier de la Cité.

Hôtel-de-Ville,
25 janv. 1856.

LA COMPAGNIE DU CHEMIN DE

FER DE VANDREUIL.

AVIS est par le présent donné par la
Compagnie du Chemin de Fer de Van-
dreuil que demande sera faite à la Lé-
gislation Provinciale, à sa prochaine session,
pour la passation d'un acte pour amender
l'acte d'Incorporation de la Compagnie,
pour étendre ses pouvoirs, y compris le
droit d'augmenter son capital originaire,
de continuer et étendre son chemin de
au-dessus de la cité d'Outaouais jusqu'à
la Baie Géorgienne, au Lac Huron et au
Lac Supérieur, et de former une Union
avec aucune compagnie de chemin de fer
autorisée de construire aucun chemin de
fer et au-dessus de la cité d'Outaouais,
dans la direction de la Baie Géorgienne,
et pour autres amendements et objets liés
aux affaires de la compagnie.

S. S. BENNETT,
Secrétaire.

25 janv.

AVIS

EST par le présent donné qu'applica-
tion sera faite à la Législature, à sa pro-
chaine session, pour amender l'acte qui
incorpore le chemin de fer de la rivière
l'Assomption.

L'Assomption, 25 janv.

DR. C. F. F. TRESTLER,

DENTISTE.

No. 210, RUE NOTRE-DAME,

Près la Place d'Armes, Montréal.

25 janv.

AVIS.



LE Soussigné offre en vente le steamer
Beauchemin, qui navigue actuellement
entre Montréal et Terrebonne. Les con-
ditions seront très libérales.

S'adresser à bord, au

CAPT. BEACHEMIN.

25 janv.

AVIS.

LES Soussignés donnent par le présent
avis, qu'à la prochaine assemblée de la
Législature provinciale, les « Actionnaires
de la Compagnie de Navigation du Ri-
chelleu », feront application pour obtenir
l'Incorporation de la dite Compagnie au
moyen d'un statut spécial à cet effet.

P. E. LECLERC,

Président.

J. H. TERROUX,

Sec. Trés.

25 janv.

AVIS.

APPLICATION sera faite à la Lé-
gislation de cette Province, à sa session pro-
chaine, pour un acte d'Incorporation du
village de St-Jean, comme ville St-Jean.

25 janv.

AVIS.

LA multiplicité des commissions dont a
été chargé C. A. Rochon l'ayant obligé
d'augmenter le personnel de son bureau,
lui fournit les moyens de s'occuper d'une
manière plus spéciale des Commissions
dont les messieurs de la ville et de la cam-
pagne voudront bien le charger.

Quant aux collectes surtout, il pourra se
transporter sur les lieux, ou envoyer un de
ses employés ; il ne chargera qu'à propor-
tion des agents qu'il percevra ou dont
reconnaissance de la dette donnée par acte
légal aura été acceptée par le créancier.

Ainsi, messieurs les commerçants de la
campagne, les messieurs de profession ou
autres qui voudront bien le charger de
quelques commissions pourront, le faire
avec l'assurance que rien ne sera négligé
pour la prompte et bonne exécution de
leurs commissions.

C. A. Rochon ou un de ses employés
passera régulièrement dans les campagnes ;
il donnera, d'avance dans les journaux,
une liste des noms de ces paroisses, afin
que les personnes qui auraient quelques
commissions pour ces campagnes et pour
lesquelles elles n'auraient pas à faire les
frais, de l'en charger particulièrement, ou
plutôt soit personnellement à son bureau
ou par lettre, franc de port ; les personnes
qui le chargeront de commissions par
lettre, peuvent être certaines de ne pas
payer plus cher que si les conditions en-
sent été prises personnellement avant
l'exécution.

C. A. ROCHON,

Bureau d'Agence, rue Ste-Thérèse, No 15.

25 janv.

BUREAU DES TERRES DE LA

COURONNE.

Toronto, 1er déc. 1855.

AVIS est par le présent donné que les
Terres de la Couronne sous-mentionnées,
dans le Township de Wexford, dans le comté
de Montcalm, B. C., seront offertes en vente
à ceux qui désireront s'y établir, en faisant
application à A. B. Lavallée, écrivain, à St-
Jerome, le 1er et après le quatorzième jour de
Janvier courant à 10 h. 15, Paier, sujet aux
Règlements du 6 août 1852.

4e Rang.

Lots 1 à 5 inc. (100 acres chacun), 6 (86), 7

(90), 8 à 10 inc. (100 acres chacun).

5e Rang.

Lots 1 à 7 inc. (100 a chacun), 8 (98), 9

(99), 10 (92).

6e Rang.

Lots 1 à 4 inc. (100 a chacun), 5 (99), 6

(92), 7 (100), 8 (91), 9 (95), 10 (106).

7e Rang.

Lots 1 à 4 inc. (100 a chacun), 5 et 6 (94 a

chacun), 7 à 10 inc. (100 a chacun).

8e Rang.

Lots 1 (95), 2 à 5 inc. (100 a chacun), 6

(99), 7 (83), 8 (98), 9 et 10 (100 acres

chacun).

9e Rang.

Lots 1 (94), 2 à 6 inc. (100 a chacun), 7

(85), 8 et 9 (100 a chacun), 10 (99).

10e Rang.

Lots 1 à 3 (100 a chacun), 4 (99), 5 (73),

6 (99), 7 et 8 (100 a chacun), 9 (92),

10 (47).

11e Rang.

Lots 1 à 10 inc. (100 a chacun).

25 janv.

AUX ARCHITECTES.



DES PLANS sont requis pour une
Maison de Douane que l'on se propose de
construire dans la Cité de Québec. A
cause de la nature du site où l'on est dé-
cidé de construire l'édifice, aussi bien que
pour pouvoir former un jugement sur la
nature des matériaux que l'on doit em-
ployer et sur la facilité ou non de se les
procurer, il sera nécessaire que les Mes-
sieurs qui croiront devoir s'engager, visi-
tent la localité, et l'on désire que les
Estimés montrent séparément, s'il y en a,
le coût additionnel, si l'on adopte, pour les
facades principales, le granit, tel qu'on
peut se le procurer sur le chemin de Mon-
tréal et Portland.

Pour information complète sur le mon-
tant, la nature et l'extension des commo-
dités que doit présenter l'édifice, on devra
s'adresser au collecteur du port de Québec,
J. W. Duncombe, écriv.

Les plans devront comprendre un plan
de sous-bassement, montrant le mode des
égouts, le principe calorifique, etc., et un
plan de chacun des planchers, avec aussi
telles sections qui peuvent être nécessaire
pour faire connaître parfaitement les in-
tentions de l'Architecte.

Les plans devront être accompagnés
d'une spécification détaillée, le mesurage
et l'estime des travaux des égouts requis
pour compléter la préparation de l'édifice
pour les affaires, et aussi une échelle des
taux qu'il faudra pour exécuter tout ou-
vrage extra.

Pour la série de plans, etc., qui aura le
plus de mérite et sera le plus applicable,
et qui tous devront être examinés par les
Commissaires des Travaux Publics, la
somme de deux cents cinquante Louis sera
donnée, et ces plans deviendront des lors
la propriété des Commissaires, qui feront
tel arrangement pour la surintendance de
l'édifice qu'ils le jugeront convenable.

Un premium de £100 sera accordé au
plan considéré le second en mérite. Tous
les plans seront remis, excepté ceux compris
au dessin adopté.

Les Estimes devront montrer le coût des
remplissages, de la formation et pro-
tection des approches, tout cela distinct du
coût de l'édifice.

On désire que l'édifice présente une
façade d'architecture respectée, et
aussi à la rue, les plans devant être unis,
mais dans le genre.

Le tout, pour l'apparence et la construc-
tion, doit se mesurer sur l'importance du
port.

En venant à une décision sur les des-
sins, on choisira celui où l'économie paraî-
tra avoir été considérée autant qu'il sera
praticable pour obtenir les vus ci-dessus
mentionnés, et les commodités nécessaires.

Les plans devront être cachetés, et
adressés au Commissaire en Chef des
Travaux Publics, Toronto, Canada, et de-
vront être délivrés le ou avant le 15 Mars
prochain.

THOMAS A. BEGLEY,
Secrétaire.

Département des T. P.,

Toronto, 25 janv.

Bureau de Poste,

Montréal, 13 déc. 1855.

HOTEL A LOUER.

POUR une ou plusieurs années, ce ma-
gnifique Hôtel, si avantageusement situé
dans la partie la plus centrale et la plus
commerçante de la ville de Montréal
(Canada Est), étant nouvellement con-
struit. Cet édifice se trouve à l'intérieur
comme à l'extérieur, dans un ordre par-
fait. Ses vastes dimensions, permettent
de faire des affaires importantes ; la dis-
tribution bien ménagée de l'intérieur et
l'état complet de ses arrangements en font
un établissement qui offre tout le confort
et l'économie désirables pour un Hôtel de
première classe.

L'établissement est chauffé par deux
fournaux calorifères et éclairé au gaz.

Il y a des bains, closets, patentes, le
tout d'après les meilleurs systèmes.

Les appartements se divisent en trois
salons principaux très spacieux, trois sa-
lons moindres, une belle salle à dîner, une
barre dans le basement, de vastes cuisines,
et outre une cinquantaine de chambres à
coucher qui se trouvent dans la principale
bâtisse, il y en a un grand nombre dans
une autre bâtisse en brique à six étages
reliée à l'Hôtel par de vastes corridors, et
qui contient en outre les bains, lavande-
rie, etc.

Une plateforme sur la maison offre une
promenade d'où l'on a, du fleuve, de la
montagne et de toute la ville de Montréal,
une vue qui présente un des plus gracieux
panoramas.

S